

Sommaire



- P. 3
Les temps forts 2012
- P. 4
Hommage
- P. 5-6
Porter votre voix
- P. 7
La vie de la communauté
- P. 8-9
Œuvre des pupilles
- P. 10-11
MNSPF
- P. 12-13
La vie de la communauté
- P. 14-18
Vos droits et intérêts
- P. 19-21
Porter haut nos couleurs
- P. 22-23
Partenariats

Sapeurs-Pompier de France
n° 1 051 - Décembre 2012
Directeur de publication :
colonel E. Florès
FNSPF - Rubriques coordonnées
par M.-H. Chals / Communication FNSPF

32, rue Bréguet - 75011 Paris
Tél. : 01 49 23 18 18 - Fax : 01 49 23 18 15

Photos de couverture :
Laurent Lacombe, Surene Guy de Fontgalland,
N. Tanguy / Frogimages.

Édito

2012 : les sapeurs-pompier de France ont 130 ans !

130 ans que la Fédération nationale des sapeurs-pompier de France est en effet à l'ouvrage ! 130 ans que sa vie est rythmée de congrès, assemblées générales, rassemblements sportifs, cérémonies, actions d'entraide, mobilisations solidaires, victoires sociales, deuils, hommages, médailles, rencontres, dialogues, concertations, réformes, avancées politiques, victoires statutaires, défense des missions, développement des droits, réunions de commissions, partenariats... Mais aussi des grands et des petits bonheurs, des chagrins et des regrets, des « coups de gueule » et des cris de joie, des souvenirs partagés et des instants uniques. 130 ans qu'elle œuvre à représenter les sapeurs-pompier, tous les sapeurs-pompier de France.

Une année riche également, vous le verrez au fil de ces pages, de toutes les activités que la Fédération et le réseau fédéral, ainsi que l'Œuvre des pupilles et la Mutuelle nationale ont menées. Et ce rapport d'activité en retrace un peu aussi l'histoire... avec un petit « h », l'histoire de l'année écoulée, l'histoire des sapeurs-pompier, l'histoire des actions entreprises par vos élus, vos représentants au Conseil d'administration et au Comité exécutif, depuis un an.

Vous découvrirez les temps forts, la vie de la communauté des sapeurs-pompier, les événements sportifs et associatifs qui ont rythmé notre année, les partenaires avec qui nous avons fait une partie du chemin et tracé un avenir, les dossiers politiques sur lesquels la Fédération s'est battue, ses succès, ses espoirs pour demain...

Nous vous en souhaitons une bonne lecture. Rendez-vous en 2013 pour vivre de nouveaux moments forts et écrire ensemble l'Histoire, avec un grand « H », celle qui nous porte vers nos 131 ans et vers la sécurité civile de demain !

Le Comité exécutif



SGF

130 ans ! Pour célébrer cet anniversaire, un blog dédié, www.130ans.fr, une fête, et les trois derniers présidents soufflant les bougies d'une Fédération toujours moderne.



Laurent Lacombe

Un nouveau ministre pour la sécurité civile et les sapeurs-pompiers ! Nommé le 16 mai, Manuel Valls rencontrait dès le lendemain les SP et le président de la FNSPF au CIS de Pontault-Combault (77). D'autres rencontres ont régulièrement suivi.



Stringer France / Reuters

Les SP en première ligne : 4,2 millions d'interventions en 2012, dont les incendies dans plusieurs départements cet été et les inondations dans les Hautes-Pyrénées.



Laurent Doré



119^e Congrès national : 2 000 bénévoles, 400 exposants, 35 000 visiteurs, 20 délégations étrangères et une feuille de route ambitieuse pour les sapeurs-pompiers de France.



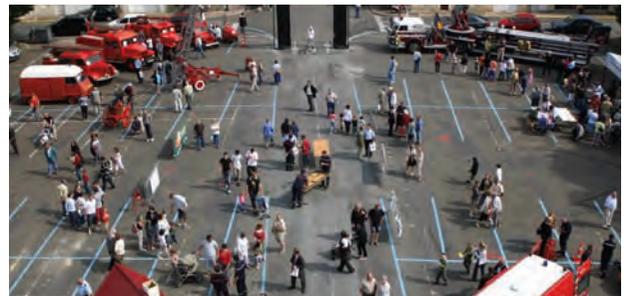
Laurent Lacombe

4 décembre, célébration de la Sainte-Barbe : un moment de tradition, de convivialité et de fraternité dans tous les centres de France, fêté comme il se doit par les sapeurs-pompiers !



Aurélié Gougéon

Les sapeurs-pompiers et le Téléthon, une histoire qui dure depuis 26 ans ! Des centaines d'actions partout en France organisées les 7 et 8 décembre par les sapeurs-pompiers de France pour soutenir, avec toujours autant d'ardeur, ce combat pour la vie.



DR

23 juin : les sapeurs-pompiers se mobilisent partout en France pour faire connaître au public leur activité et délivrer des messages de prévention à l'occasion de leur Journée nationale.



DR

Septembre : les sapeurs-pompiers réélisent le colonel Éric Faure à la tête de leur Fédération nationale et de l'Œuvre des pupilles.

Sans oublier (en pages intérieures) :
Les compétitions sportives, « Volontaire, moi aussi » avec le Tour de France cycliste, le Rassemblement national des JSP...

Hommage aux disparus en service



Caporal Philip Carrière

SPV
CS Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône)
06/03/2012



Sergent Anthony Di Manno

SPV
CIS Largentière (Ardèche)
15/03/2012



Sergent Alexandre Chazalet

SPV
CS Burzet (Ardèche)
27/03/2012



Lieutenant Sabine Valance

SPP
Corps départ. de Meurthe-et-Moselle
03/05/2012



Major Christophe Chaussat

SPV
CSP Aubusson (Creuse)
27/05/2012



Caporal Laurent Reversé

SPV
CIS de Valenciennes (Nord)
28/06/2012



Lieutenant Yvan Vignaroli

SPV
CS Gardanne (Bouches-du-Rhône)
25/09/2012



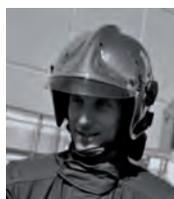
Sergent Guy Garcia

SPV
CIS Saint Laurent-de-la-Salanque
(Pyrénées-Orientales)
06/10/2012



Caporal Yann Siméoni

SPV
CIS de Digne-les-Bains
(Alpes-de-Haute-Provence)
03/11/2012



Adjudant Mickaël Baghioni

SPP
CIS de Digne-les-Bains
(Alpes-de-Haute-Provence)
03/11/2012



Sergent Lionel Lucyk

SPP
Plongeur CS de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)
13/11/2012

Réseau fédéral



Capitaine Jean Stoll

09/05/2012



Capitaine Claude Boulois

Administrateur FNSPF et Giracal
09/04/2012



Capitaine Jean-Luc Pitarch

Président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Hérault
07/11/2012

Foguet-Gautier/Sagaphoto.com

Tête du réseau associatif des sapeurs-pompiers, la FNSPF a pour but de porter et défendre la voix de tous les sapeurs-pompiers, ainsi que de promouvoir, défendre et développer la culture de sécurité civile au sein de la société. Elle a renouvelé ses instances cette année, après un long processus démocratique.

Vos représentants fédéraux

• 260 000 adhérents

• Les Grands électeurs

Représentant tous les départements de France, les 421 Grands Électeurs sont le porte-voix de l'ensemble des sapeurs-pompiers. Ils sont convoqués chaque année lors de l'Assemblée générale et sont amenés à élire le Conseil d'administration et le président, tous les 3 ans.

• Le Conseil d'administration

Réuni tous les trimestres, le Conseil d'administration comprend 43 élus qui délibèrent sur les affaires et orientations de la Fédération et assurent le suivi des comptes et du budget.

• Le Comité exécutif

Composé de 8 membres autour du président, le Comité exécutif se réunit tous les 15 jours, à la Maison des sapeurs-pompiers de France (Paris) ou en région. Il est chargé d'exécuter les affaires courantes de la Fédération dans l'intérêt de tous les sapeurs-pompiers de France.

Les chiffres clés de la Fédération

- 259 247 adhérents (31/12/2011)
- 7 500 amicales / 98 Unions départementales / 13 Unions régionales
- 43 élus au Conseil d'administration / 9 membres du Comité exécutif
- 24 commissions de travail

2012, une année électorale pour les sapeurs-pompiers aussi !

Les sapeurs-pompiers ont élu leurs nouvelles instances cette année. En effet, comme tous les trois ans, la Fédération a renouvelé la moitié de son Conseil d'administration (mandat 2012-2018) et a procédé à l'élection de son président (2012-2015). Ces élections interviennent à l'issue d'un long processus électoral qui débute au sein des unions. De février à avril, chaque union départementale a ainsi désigné ses Grands Électeurs. Ceux-ci doivent être, au niveau départemental, des sapeurs-pompiers actifs, membres du conseil d'administration de l'union. S'y ajoutent 1 DDSIS et 1 médecin-chef élus par chaque Union régionale, ainsi que, de plein droit, les présidents d'Unions départementales et régionales et les membres du Conseil d'administration fédéral non renouvelables et leurs suppléants. Au total de 421, ces Grands Électeurs peuvent ensuite se porter

candidate au Conseil d'administration et à la présidence de la Fédération. Nouveauté cette année, le calendrier et l'organisation administrative des opérations électorales de la Fédération et de l'ODP, qui renouvelait aussi ses instances, avaient été mutualisés, dans un souci de simplification. C'est pourquoi, pour la première fois, le 22 juin, les candidats au Conseil d'administration et à la présidence de la Fédération ainsi que les candidats au conseil d'administration de l'Œuvre, se sont présentés devant leurs collègues respectifs réunis en Assises.

Le 28 septembre, avec une participation massive de 94 % de votants, les Grands Électeurs ont reconduit à la présidence de la Fédération le colonel Éric Faure. La nouvelle équipe fédérale, issue des suffrages, s'est installée le 25 octobre dernier. Pas moins de 11 nouveaux administrateurs, trois entrants au Comité exécutif, deux tiers des présidences déléguées de commissions renouvelées, mais aussi davantage de membres du Service de santé et de secours médical (SSSM), davantage de représentantes féminines... des innovations statutaires pour ouvrir encore plus la gouvernance des instances à toutes les forces vives de la communauté des sapeurs-pompiers.



N. Tanguy / frog-images

Retrouvez leurs portraits sur pompiers.fr !

Le comité exécutif 2012-2015 :

Président : Col. Éric Faure ; **Vice-président chargé du secours à personnes et du SSSM :** Méd. Lt-col Patrick Hertgen ; **Vice-président chargé des affaires sociales, de la solidarité et des liens intergénérationnels :** Cdt. Antoine Hubert ; **Vice-président chargé du développement et de la promotion du volontariat :** Col. Jacques Perrin ; **Vice-président chargé de l'animation et des liens avec le réseau :** Cne. Jean-Luc Pérusin ; **Secrétaire général :** Col. Patrick Heyraud ; **Secrétaire général adjoint chargé des relations internationales :** Cdt. Christophe Marchal ; **Trésorier général chargé des questions relatives aux matériels des SIS et des relations avec les industriels :** Lt-col. Dominique Turc ; **Trésorier général adjoint chargé de la jeunesse et de la culture de sécurité civile :** Cne. Céline Guilbert.

À leurs côtés, des centaines de bénévoles sapeurs-pompiers, membres des commissions et des groupes de travail et les services de la FNSPF (29 salariés).

Administrateurs 2012-2015

— Aquitaine-Limousin

Cne Jean-Luc Pérusin, SPV [24]
Suppl. : cne Michel Rigaud, SPV [23]

Pharm. Lt-col Véronique Soubelet,
SPP [33]
Suppl. : Lt Daniel Pujos, SPP [40]

Lt Claude Vidal, SPP [64]
Suppl. : cdt Marc Mazaleyrat,
SPV [19]

— Auvergne

Major J.-François Barili, SPV [63]
Suppl. : Lt Serge Lacoste, SPP [03]

Lt Thierry Jourdain, SPV [15]
Suppl. : Lt Jean Pestre, SPP [43]

— Bourgogne - Franche-Comté

Cne Philippe Huguenet, SPV [39]
Suppl. : Lt J.-Pascal Caillaud,
SPP [25]

Cne Guy Therville, SPV [71]
Suppl. : cne Sylvère Chevallier,
SPV [21]

Cdt Richard Verguet, SPP [70]
Suppl. : adj.-chef Jacky Perrin,
SPP [88]

— Centre

Lt Emmanuel Dupont, SPV [28]
Suppl. : cdt J.-Marc Duplan, SPV [45]

Lt-col Jean-Luc Matrat, SPP [37]
Suppl. : cne J.-Noël Richard, SPP [41]

— Giracal

Cne Hubert Degremont, SPV [51]
Suppl. : Lt-col Daniel Ehleiter,
SPV [68]

Lt-col Marc Friedrich, SPP [57]
Suppl. : col J.-Marc Tarrillon,
SPP [57]

Lt-col J.-Luc Perry, SPP [10]
Cne Frédéric Thiolière, SPP [88]
Suppl. : cne Pascal Christophe,
SPV [08]

Cdt Christophe Marchal, SPV [68]
Suppl. : cne Serge Brasseur, SPP [52]



N. Tanguy / frog-image.com

Lt-col Georges Willig, SPV [67]
Suppl. : cal Philippe Bial, SPV [51]

— Gudso

Cdt Philippe Asseline, SPP [50]
Suppl. : Lt Christian Letellier, SPV [72]

Cne Bernard Guillo, SPV [56]
Suppl. : Lt Louis Philippe [14]

Cne Céline Guilbert, SPP [44]
Cdt Antoine Hubert, SPV [22]
Suppl. : Lt Robert Leroux, SPP [29]

— Île-de-France

Col Éric Faure, SPP [77]
Suppl. : pharm. Lt-col Stéphanie
Chaubet, SPV [54]

Lt-col Dominique Morel, SPV [95]
Suppl. : cdt Roland Vichery, SPP [78]

— Midi-Pyrénées

Cdt Éric Brousse, SPV [65]
Suppl. : cne J.-François Vargues,
SPV [46]

Col Patrick Heyraud, SPP [65]
Suppl. : col Éric Florès, SPP [12]

Cdt Max Roux, SPV [82]
Suppl. : col Georges Siksik, SPP [31]

— Nord

Major Hervé Corbillon, SPV [80]
Suppl. : cne Vincent Jourdain, SPP [80]

Méd. Lt-col Patrick Hertgen, SPP [59]
Suppl. : Lt-col J.-Jacques Molière,
SPP [59]

Cdt Marc Laurent, SPP [62]
Suppl. : cne J.-Louis Talleux,
SPP [62]

Cne Roger Michaux, SPV [02]
Suppl. : cne J.-Philippe Zielinski,
SPV [22]

Cne Hervé Tesnière, SPV [76]
Suppl. : cdt Hervé Hardy, SPP [27]

— Poitou-Charentes

Lt Serge Sauvet, SPV [16]
Suppl. : cne Éric Pasquet, SPV [86]

— Rhône-Alpes

Col J.-Marc Chaboud, SPP [74]
Suppl. : cne J.-Paul Bosland, SPV [74]

Méd. col Frédéric Frey, SPP [42]
Suppl. : méd. col Olivier Baptiste,
SPP [74]

Cdt Denis Gilibert, SPV [01]
Suppl. : cne Jacques Simon, SPV [26]

Col Jacques Perrin, SPV [38]
Suppl. : cne Raymond Barcel,
SPV [69]

Lt Chrisophe Petit, SPP [69]
Suppl. : cne J.-Marc Lextraire, SPV [07]

— Sud-Méditerranée

Cdt Bernard Long, SPV [05]
Suppl. : Lt Pierre Binaud, SPP [06]

Cne J.-Pierre Pic, SPV [05]
Cne J.-Luc Pitarch, SPV [34] {Décédé}
Suppl. : cdt Michel Santamaria,
SPP [84]

Lt-col Dominique Turc, SPV [48]
Suppl. : cne Jean Gonzalez, SPV [30]

— Dom

Major Gilles Galliot [973]

« Solidarité », maître mot de la communauté

L'action sociale et solidaire se vit au quotidien chez les sapeurs-pompiers ! De l'amicale à la Fédération, en passant par les unions départementales, les unions régionales et les structures associées (ODP et MNSPF), l'ensemble du réseau associatif se mobilise toute l'année et à tous les niveaux pour répondre aux attentes et besoins des collègues et de leurs familles et ainsi mieux les protéger et les aider.

— Une commission à pied d'œuvre

Toujours mieux protéger la communauté des sapeurs-pompiers : ce credo, la Fédération le met en œuvre depuis 130 ans. Son action en la matière en 2012 a encore été particulièrement dense. Action auprès du ministère de l'Intérieur pour faire aussi bénéficier les SPV, selon des formes adaptées à la spécificité de leur cadre juridique, de la participation des Sdis aux avantages de protection sociale complémentaire accordés à leurs agents, SPP et PATS ; suivi de la déclinaison des mesures sociales d'Ambition volontariat (révision des pensions d'invalidité en cas d'aggravation de l'état de santé jusqu'à 65 ans ; suppression de la durée de service dans le calcul des rentes et des pensions perçues par les ayants droit...), mais aussi projet de contrat national d'assurance associatif (cf. ci-contre), gestion avec l'ODP et la MNSPF de Solidarité Famille, le fonds de solidarité fédéral, et bien d'autres dossiers encore... La Fédération, via sa commission de l'action sociale, n'a pas chômé ! La commission fédérale, qui joue d'ailleurs aussi un rôle d'interface entre les acteurs de terrain et la Fédération, a veillé, comme chaque année, à réunir pour une journée d'échange et de partage, tous les délégués sociaux des unions à Paris le 2 mars. Un autre moyen pour que ces derniers, piliers de proximité de l'action sociale fédérale, puissent accompagner au plus près les sapeurs-pompiers et leurs familles, de concert avec les présidents d'unions, ceux des amicales et les référents sociaux des amicales.

❖ **Pour en savoir plus** sur les multiples actions sociales du réseau fédéral : *Le social au cœur*, Cahiers fédéraux n° 7, juin 2012.

Coup dur, difficultés de la vie, accidents...

Votre délégué social départemental est là pour vous !



Coordonnées
de vos UD
sur
pompiers.fr

— Le projet 2012 / 2013 : le contrat national d'assurance associatif

En 2012, la FNSPF a finalisé le projet lancé depuis un an pour mieux protéger ses adhérents et leurs familles. Ce projet est celui du contrat national d'assurance associatif qui sera souscrit par les unions le souhaitant et qui permettra de faire bénéficier les sapeurs-pompiers d'une protection assurantielle commune et identique, en plus des assurances complémentaires individuelles et de service. Cette démarche prend sa source dans un triste constat : si nombre de sapeurs-pompiers ont déjà une protection complémentaire souscrite par leur union — avec, toutefois, un niveau de couverture différent —, certains n'en ont encore aucune. En outre, la multiplicité des interlocuteurs souscripteurs faisait jusqu'à présent le jeu des assurances et entraînait une différence de coût pour les unions. La Fédération ne pouvait laisser perdurer une telle situation plus longtemps. Elle a donc étudié les possibilités d'un contrat « socle » établi au niveau national et souscrit par les unions intéressées, chacune étant libre ensuite de le renforcer grâce à des modules optionnels. Cette démarche offre un double avantage : un tarif négocié au plus près, ouvrant ainsi des capacités d'économie importantes pour les unions et une couverture plus ajustée aux besoins de la communauté des sapeurs-pompiers. Tout au long de l'hiver 2012, la Fédération, avec l'appui expert de la Mutuelle, a affiné ce projet et consulté les unions. Adopté par l'assemblée générale de la FNSPF le 29 septembre 2012, ce contrat national sera mis en œuvre le 1^{er} janvier 2013.

La protection juridique fédérale

Le contrat de protection juridique conclu par la Fédération au bénéfice de ses adhérents (personnes physiques) a pour objectif d'assurer une assistance en cas de litige lié à l'engagement de sapeur-pompier : résiliation d'engagement, sanctions, refus de titularisation, problème de harcèlement... Depuis janvier 2012, quatorze nouveaux dossiers de protection juridique ont été ouverts auprès de notre assureur par la Direction juridique, portant à plus de cinquante le nombre de dossiers en cours.

Œuvre des pupilles



Bilan 2012

17 et 18 mars

Rassemblement Parents



Record de participation à ce 11^e Rassemblement national des parents, qui s'est tenu dans la Loire (42), près de Saint-Étienne.

En présence de nombreux administrateurs de l'Œuvre des pupilles, ce sont près de 87 mamans, accompagnées de présidents d'unions et de délégués départementaux qui ont participé activement à ce week-end d'échange, dans le magnifique cadre du château de Bouthéon.

15 avril 2012

Le Marathon de Paris



1 168 sapeurs-pompiers représentant 71 départements, dont la BSPP, ont participé encore une fois, sous les couleurs de l'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France à cette formidable aventure qu'est le Marathon de Paris.

2 juin 2012

Le mont Ventoux



Aucune comparaison possible entre le mont Ventoux et le mont Blanc.

Mais, pour l'Œuvre des pupilles, un point commun entre ces sites

montagneux d'exception : les couleurs de l'Œuvre portées aux sommets par nos pupilles, des parents et des administrateurs, en présence de Thomas Hugues, notre parrain. Un week-end empreint d'une grande émotion, de convivialité et de solidarité, avec la présence de 80 participants.

Juillet - Août

Campagne d'affichage

L'Œuvre des pupilles a cette année encore obtenu des emplacements d'affichage gracieux et a pu renouveler sa campagne d'affichage.



Les vacances

De nombreux séjours ont été proposés à l'ensemble de nos pupilles avec des destinations très variées, ainsi que de nombreuses mises à disposition de mobiles pour les familles. Un séjour humanitaire à destination du Burkina Faso a aussi été organisé, permettant à 9 de nos pupilles de participer à la construction d'une école pour des orphelins.



6 juillet 2012

Remise des primes d'installation

Près de deux cents personnes avaient fait le déplacement jusqu'à l'hôtel Marriott Champs-Élysées pour féliciter et encourager Aurore Acchiardi-Dufau, Fanny Arene, Andy Aubineau, Étienne Bombrun, Nadège Bouet, Jérémy Dassonval, Maëva Ducoup, Angélique Le Caro, Arnaud Lestonnat, Guillaume Maitrias, Audrey et Romain Mendive, Étienne Pioux, Béatrice Randon et Dominique Rossi, nos pupilles qui ont perçu leur prime d'installation.



7 juillet 2012

Fort Boyard

Thomas Hugues a défié le père Fouras. La 1^{re} équipe de la 23^e saison a concouru pour l'ODP. Au soir du premier numéro, Thomas Hugues est venu soutenir l'action de notre association. À ses côtés étaient présents Baptiste Giabiconi, Inna Modja, Victoria Monfort, Pascal Olmeta et Merwan Rim. Au programme : des épreuves, des indices, des clés et le père Fouras !

17 860 € ont pu être récoltés par cette fabuleuse équipe... Bravo à eux et merci pour nos orphelins !



11 juillet 2012

Démarrage de la colocation

Trois pupilles étudiants se sont vu remettre les clés par les membres de la commission sociale.

L'appartement acheté par l'Œuvre, qu'ils partagent en colocation, situé près de la place de la Nation, a été investi au cours de l'été et les règles de vie communes se sont instaurées tout naturellement. Bonne année scolaire à Ludivine, Maud et Fabien.



14 juillet 2012

Onze pupilles ont participé aux festivités du 14 Juill et avec le traditionnel défilé sur les Champs-Élysées et une rencontre avec le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls.

28 septembre 2012

Élections du conseil d'administration

Le 28 septembre 2012, à Amiens, se sont déroulées les élections de douze administrateurs de la série A de l'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France. Retrouvez la liste des administrateurs élus et de leurs suppléants sur pompiers.fr.

13 et 14 octobre

Rassemblement Pupilles



Une cinquantaine de pupilles majeurs se sont retrouvés à l'Isle-sur-la-Sorgue, le temps d'un week-end, pour le 2^e Rassemblement des pupilles : moments de partage, d'échange et de convivialité.

16 novembre 2012

Installation du nouveau conseil d'administration



- Président : Éric Faure
- 1^{er} vice-président : Bernard Franoz
- 2^e vice-président : Antoine Rodriguez
- 3^e vice-président : Jean-Louis Chesnaud
- Secrétaire général : Yves Daniel
- Trésorier général : Jean-Noël Delaune
- Secrétaire adjoint : Michel Felgeirrolles
- Trésorier adjoint : Pascal Delorme
- Administrateur et conseiller technique : Dominique Sainte-Croix
- Administrateurs : Germain Aman, Christian Bottero, Philippe Bru, Gérard Courdresses, Danièle Ducousso, Gilles Galliot (représentant les DOM), Bernard Garceau, Benoît Gauthier, Roger Guiborel, Serge Lalouette, Jean-François Lureau, Stéphane Millot, Guy Morand, Bruno Ouvrard, Michel Rigaud, Guy Therville, Alain Tichit.
- Représentante des parents - Membre choisi : Michèle Bombrun
- Représentante des pupilles - Membre choisi : Marie Bombrun
- Commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris représentant l'ensemble des unités militaires - Membre de droit : Gilles Glin.

8 membres ont ainsi quitté leurs fonctions :



Daniel Basset (élu en 2000) 3^e vice-président animateur de la commission vacances, Guy Bissière (élu en 1986) secrétaire adjoint, Armand Grognox (élu en 1998) administrateur, Pierre Mazure (élu en 1996) 1^{er} vice-président, Jean-Pierre Moras (élu en 2001) secrétaire général, Jean-Luc Pérusin (élu en 2004) administrateur, François Rollin (élu en 2006) administrateur, Alain Sauton (élu en 1995) administrateur.

Les membres du conseil d'administration ont souhaité clôturer leur séance en votant à l'unanimité la promotion de Pierre Mazure à la présidence d'honneur de l'Œuvre des pupilles. Éric Faure, en sa qualité de président de la Fédération nationale, lui a remis la médaille d'or de la reconnaissance fédérale au nom de l'ensemble des sapeurs-pompiers de France.

Nous attendons, tout comme les enfants, les festivités de fin d'année, à savoir : la balade des caramotards, le Noël de l'Élysée et le Noël de l'Œuvre des pupilles.



2012 : assurer la continuité de projets structurants pour la protection sociale des sapeurs-pompiers

Entre avancées réglementaires, changements opérationnels et décisions politiques fortes, la MNSPF continue à œuvrer pour développer l'adéquation de ses solutions avec les besoins des sapeurs-pompiers.

Répondre à des changements aux impacts majeurs

Fin 2011, un décret a posé les conditions de la participation des Sdis au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Ce dispositif de participation facultatif porte sur le risque Santé et / ou Prévoyance, au moyen de deux procédures : les conventions de participation – contrat collectif conclu entre le Sdis et un organisme suite à avis d'appel public à la concurrence – et la labellisation : participation du Sdis portant sur les cotisations d'un contrat labellisé, choisi librement par l'agent.

Face à la complexité de ce nouveau dispositif et aux questions qu'il soulève – les SPV étant notamment exclus du champ d'application du décret, la MNSPF a organisé deux séminaires d'information et d'accompagnement pour les directeurs et les responsables des ressources humaines en janvier 2012.

Depuis, la MNSPF a obtenu la labellisation de ses garanties de complémentaires santé et de prévoyance, et a d'ores et déjà répondu à de nombreux appels à concurrence.

Une offre et une organisation toujours plus adaptées

— La prévoyance

Face à une concurrence toujours plus agressive et après consultation de ses partenaires, la MNSPF a enrichi sa gamme Prévoyance par une nouvelle offre : Perte de revenus fonctionnaires 112 Label, assurée par Smacl Santé. Afin de garantir la représentativité de nos adhérents, une section prévoyance sapeur-pompier a également été créée au sein de Smacl Santé. **Aujourd'hui, la MNSPF couvre ainsi près de 180 000 personnes.**

De nouveaux contrats groupes Santé et Prévoyance ont aussi été conclus avec les UDSP des Pyrénées-Atlantiques et d'Eure-et-Loir, qui rejoignent ainsi la Haute-Corse et le Lot.

— Les contrats associatifs

La MNSPF ne propose pas uniquement un contrat d'assurance mais un véritable partenariat aux UD autour de

solutions adaptées à leurs besoins et aux spécificités pompiers, de services et d'accompagnement, notamment dans les domaines du social et de la prévention.

Aujourd'hui, la MNSPF couvre plus de 60 % des unions départementales, et ce sont 4 nouvelles UD qui nous ont rejoints au Congrès national : le 74, le 89, le 10 et le 67.



— Les Conseils de Territoires

Le Conseil de Territoire a pour objectifs d'informer, d'assurer le recueil des besoins spécifiques dans le domaine de la protection sociale et de proposer des axes d'amélioration. Ses membres se réunissent au minimum deux fois par an afin de faire le point sur les actions menées, notamment en matière de prévention et de partenariats, et celles à venir. Ces réunions sont complétées par une assemblée annuelle, réunissant tous les Conseils de Territoires, pour permettre des échanges, des retours d'expériences, ainsi que la diffusion simultanée d'informations.

Cette présence sur le terrain permettra à la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France de renforcer

sur le long terme la proximité avec toute la communauté sapeur-pompier, qu'il s'agisse des unions, amicales et des Sdis ou des sapeurs-pompiers et leurs familles de manière individuelle.



Une reconnaissance toujours plus élevée pour un engagement toujours plus fort

La MNSPF est un acteur social majeur œuvrant depuis de nombreuses années dans l'intérêt général des personnels des Sdis et du monde associatif.

À ce titre, la MNSPF nourrit l'ambition de reconnaissance de sa position de mutuelle professionnelle, en inscrivant plus que jamais ses projets d'action dans la droite ligne des dernières orientations politiques du ministère de tutelle, dans l'élan donné notamment par le rapport de la commission Ambition volontariat.

Un véritable acteur de la politique de santé

— L'entrée dans le dispositif de conventionnement hospitalier

Dans le même esprit que son engagement à délivrer des garanties Santé « responsables et solidaires », la MNSPF se fixe pour objectif de continuer à déployer, au bénéfice de ses adhérents, divers moyens permettant d'élargir le service rendu tout en favorisant la maîtrise des dépenses de santé.

À cet effet, la MNSPF s'inscrit dans le cadre du dispositif de conventionnement hospitalier, afin de garantir l'accès à des soins hospitaliers de qualité à des tarifs maîtrisés.

Concrètement, celui-ci assure aux adhérents la dispense d'avance des frais, la maîtrise des sommes restant éventuellement à leur charge grâce aux tarifs négociés et la meilleure information sur les établissements et les coûts.

« Non à la taxe sur la santé qui dégrade l'accès aux soins »

La MNSPF a pris part massivement à la pétition lancée par la Mutualité française en sensibilisant et en mobilisant tout son réseau d'élus, de représentants mutualistes ainsi que le réseau associatif, et en informant, au-delà de ses adhérents, tous les sapeurs-pompiers à travers diverses parutions.

Un changement de présidence après 20 ans d'existence

Au début des années 1990, de nombreux sapeurs-pompiers se trouvaient en situation délicate face aux carences de prise en charge effective des risques santé « maladie » et des prestations de prévoyance (maintien de salaire) essentielles. C'est alors que l'expertise de la Mutuelle des sapeurs-pompiers de Midi-Pyrénées fait écho auprès du président Bernard Janvier. Au congrès de Rouen les 29, 30 et 31 octobre 1992, l'assemblée générale de la Fédération acte la possibilité pour cette mutuelle de prendre le nom de « Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers ». Celle-ci est créée le 1^{er} janvier 1993 !



— Forte de 65 ans d'expertise pour la protection sociale des sapeurs-pompiers, la MNSPF a donc déjà 20 ans d'existence nationale !

Et pour souffler ses 20 bougies, c'est un passage de relais qui a eu lieu lors de l'assemblée générale de la MNSPF en juin dernier.

Claude Gonzalez a en effet annoncé la fin anticipée de son mandat de président de la Mutuelle. C'est Antoine Hubert qui a été élu pour prendre sa suite et poursuivre les grands projets de la MNSPF. Son mandat débute sous l'égide de son engagement permanent pour les sapeurs-pompiers et l'amélioration de leur condition avec l'objectif principal de continuer à œuvrer pour que « les mots Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France prennent tout leur sens », indique-t-il.

— Nouvelle marque, nouvelle identité

Dans le cadre de la création de la marque Sapeurs-Pompiers de France, la Mutuelle nationale travaille à son intégration dans son identité : son nouveau logo devrait voir le jour en janvier.

La Fédération au service des valeurs et de l'image des sapeurs-pompiers

Faire connaître les sapeurs-pompiers de France et leur expertise, notamment par le biais de la marque « Sapeurs-Pompiers de France », soutenir les unions et amicales dans leur rôle de porte-parole de proximité, informer les sapeurs-pompiers sur le Web : l'information et la communication de la Fédération ont fait feu de tout bois en 2012 !

— Lancement de la marque « Sapeurs-Pompiers de France »

SAPEURS ■ POMPIERS DE FRANCE

En application de la réforme lancée en 2011, la marque « Sapeurs-Pompiers de France » a progressivement pris sa place au cœur des activités fédérales. Celle-ci représente l'atout le plus légitime et le plus efficace pour développer à la fois les ressources et donc les activités fédérales au bénéfice de tous les sapeurs-pompiers. Marque protégée, propriété de la FNSPF, elle garantit son contrôle du respect des valeurs et de l'éthique des sapeurs-pompiers de France, quelle que soit la forme d'activité concernée. Cette stratégie de marque avait déjà présidé au changement de nom du mensuel fédéral, devenu le « Sapeurs-Pompiers de France » en mars 2011. Plusieurs autres projets ont suivi. Ainsi, sa traduction graphique, définie après une longue concertation, a été adoptée conjointement par la FNSPF, l'ODP et la MNSPF fin août. Portant les couleurs des sapeurs-pompiers, elle a été insérée dans les logos des trois institutions et déclinée aux entités commerciales existantes et à venir (Boutique, Éditions, Recommandation...). Révélées à l'assemblée générale de la FNSPF le 29 septembre, ces nouvelles identités visuelles seront appliquées à partir du 1^{er} janvier 2013 selon les instances.

La « Recommandation des Sapeurs-Pompiers de France »

La FNSPF a lancé cette année une « Recommandation des Sapeurs-Pompiers de France ». Représentant les valeurs et l'expertise de la communauté, ce projet, mûrement réfléchi, participe à la diffusion de la culture de sécurité civile. Il a été mené en concertation avec la DGSCGC, la FFMI, l'Afnor et les associations de consommateurs. La recommandation sera attribuée aux produits de sensibilisation, de prévention des risques ou de secours grand public par un jury d'experts. Le premier produit recommandé est ainsi un détecteur de fumée normalisé, lancé en décembre 2012.

RECOMMANDÉ PAR
SAPEURS ■ POMPIERS
DE FRANCE

— Une présence accrue sur le Web

Après un long travail de refonte, le nouveau portail des sapeurs-pompiers de France a vu le jour en septembre 2012. À découvrir d'urgence sur pompiers.fr !

Les sapeurs-pompiers investissent aussi les réseaux sociaux : Scoop.it et Twitter en 2012, pour une revue de presse numérique et un relais de la vie du réseau et, à venir, en 2013, Facebook, Dailymotion et Flickr pour la promotion du savoir-faire des sapeurs-pompiers, ainsi que Google+ !

— Le magazine

En 2012, « Sapeurs-Pompiers de France », le magazine de la FNSPF a consolidé sa nouvelle formule. Le prochain défi : lancer « Sapeurs-Pompiers de France 2 » (« SPF2 ») en 2013 sur www.pompiers.fr, pour une information quotidienne en temps réel, en complément du mensuel papier.



Du 30 juin au 22 juillet, dans le cadre du Tour de France cycliste, 8 sapeurs-pompiers bénévoles ont promu le volontariat. Cette grande aventure a été menée en partenariat avec Amaury Sport Organisation, le ministère de l'Intérieur et le soutien de Renault.

Joachim Bertrand / Sécurité civile

— Les pompiers, chantres de la prévention !

« Les cordonniers sont les plus mal chaussés » : pour faire mentir ce proverbe, le réseau fédéral a continué les opérations « Un pompier, un détecteur de fumée » et « Monoxyde de carbone : le détecter, c'est se protéger », qui permet aux sapeurs-pompiers de s'équiper en détecteurs à tarifs préférentiels, un geste doublé d'une bonne action, puisque 2 € sont reversés à l'ODP par appareil vendu.

Participer !

La vie de la communauté des sapeurs-pompiers est intrinsèquement liée à celle du réseau fédéral. Vous êtes nombreux à vous y impliquer. Le premier geste : adhérer !

— Adhérer, c'est :

- Participer, car l'action associative, c'est vous !
- Faire entendre sa voix pour faire progresser la cause des sapeurs-pompiers et la sécurité civile.
- Intégrer le réseau social et solidaire fédéral tissé par les amicales, les unions, l'Œuvre des pupilles et la Mutuelle nationale.
- Bénéficier du complément de protection sociale en et hors service de votre union.
- Bénéficier d'une assistance juridique en cas de problème lié à votre activité de sapeur-pompier.
- Accéder aux compétitions sportives.
- Partager et échanger avec vos collègues proches comme plus lointains.
- Maintenir les liens entre générations et faire vivre la tradition...

L'adhésion à la Fédération est ouverte à tous les sapeurs-pompiers actifs, les Jeunes sapeurs-pompiers, les Anciens sapeurs-pompiers et les personnels administratifs et techniques des Sdis, ainsi qu'aux bénévoles des unions et amicales, ces derniers étant alors membres associés. Vous êtes ainsi 259 247 (au 31/12/2011) à avoir adhéré, via votre amicale ou votre union, à la Fédération.

Le sésame, la carte fédérale :

La carte d'adhérent fédéral, symbole concret de l'appartenance à la communauté des sapeurs-pompiers, s'est mise en 2012 aux couleurs des 130 ans de la Fédération. Mais bien plus que cela, elle permet surtout à son détenteur de bénéficier de nombreux avantages et offres promotionnelles, que la Fédération a continué à développer tout au long de l'année.

Retrouvez tous ces avantages sur pompiers.fr !

— La Fédération, c'est vous, c'est nous !

Le réseau fédéral vit grâce à l'implication de ses milliers de bénévoles. De la tournée des calendriers à la gestion et à l'animation de votre amicale, de votre union ou de la Fédération, en passant par la participation à des commissions de travail, l'animation des sections de JSP, l'enseignement du secourisme au grand public et dans les entreprises (PSC1, SST), les fanfares, l'organisation d'événements, les occasions sont nombreuses de venir vivre votre passion et de partager des moments de convivialité au sein du réseau associatif.

- ❖ De nombreux exemples dans *Tous bénévoles*, Cahiers fédéraux n° 1, 2011, à télécharger sur pompiers.fr

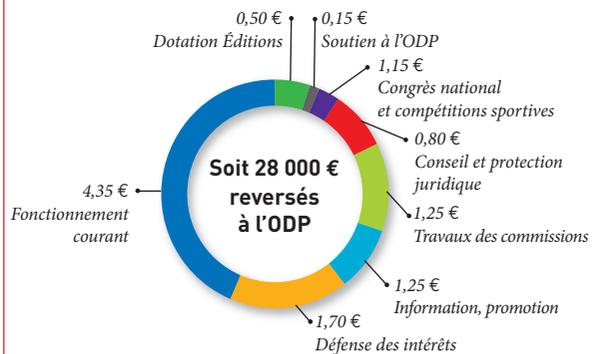
— Les compétitions sportives



Être adhérent à la FNSPF, c'est pouvoir participer aux compétitions organisées par le réseau aux niveaux local, départemental, régional et national. En 2012, vous avez ainsi été des milliers de sapeurs-pompiers à participer aux compétitions nationales parrainées par la Fédération. Il y a eu les championnats de France de ski de fond (Ain et Jura) ; de triathlon (Essonne), de cyclisme contre la montre et sur route (Vienne), de football (Maine-et-Loire), de golf (Aube), de rugby (Gironde), de pétanque (Gers), de VTT (Puy-de-Dôme), de handball (Nord) et de trekking (Hautes-Alpes). Ainsi que le Cross national en mars dans l'Aveyron et la Finat en juin en Loir-et-Cher, qui relèvent des activités sportives de service et sont aussi organisées par la Fédération. La commission fédérale des sports et techniques sportives, quant à elle, assure le jury des compétitions et joue un rôle de conseiller technique auprès de la Fédération.

Comment est utilisée la cotisation versée à la FNSPF ?

Pour 10 € de cotisation en 2012 :



Interlocuteur privilégié auprès des pouvoirs publics, la Fédération, durant cette année fédérale, a une nouvelle fois porté sans relâche et avec force la voix des sapeurs-pompiers, exprimé leurs attentes et défendu leurs intérêts avec conviction et responsabilité, dans un contexte d'importante mutation politique et de fortes contraintes budgétaires.

Une action forte et convaincue



De droite à gauche : Manuel Valls, ministre de l'Intérieur ; le préfet Jean-Paul Kihl, Directeur de la DGSCGC ; le colonel Éric Faure, président de la FNSPF ; Claudy Lebreton, président de l'Assemblée des départements de France ; le sénateur Yves Rome, président de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours.

— Un dialogue permanent et fructueux

Durant ces douze derniers mois, la Fédération a multiplié les actions et les rencontres avec l'ensemble des autorités (présidence de la République, gouvernement, Parlement, Cour des comptes, Union européenne) et des acteurs de la communauté des Sdis (ministère de l'Intérieur, Conférence nationale des services d'incendie et de secours, Assemblée des départements de France, syndicats, associations) et des secours. Ce dialogue constant a permis de faire progresser les dossiers d'actualité, de recueillir les projets des candidats à l'élection présidentielle sur la sécurité civile, de promouvoir le modèle français de sécurité civile et d'exprimer la position des sapeurs-pompiers de France dans les débats stratégiques pour l'avenir de ce dernier

Éric Faure, président de la FNSPF :

« Les Sdis, les uns a vec les autres, forment l'essent iel d'une belle escadrille : l'escadrille de la sécurité civile. Mais elle n'a pas de plan de vol. Dix ans après la fin de la départementalisation, le cadre départemental de gestion, seul, ne peut plus agir. (...) Ce dont on a besoin, c'est de plus d'État auprès des élus de Sdis, et de plus d'élus des Sdis auprès de l'État ! »

Allocution au ministre de l'Intérieur, 29 septembre 2012.

(directive européenne sur le temps de travail, *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, nouvelle étape de la décentralisation). En retour, la Fédération a fait l'objet d'une écoute extrêmement attentive. En particulier, elle s'est fait l'écho de la réussite des Sdis comme modèle de gestion et dans leur capacité à répondre aux besoins de la population, conduisant les sapeurs-pompiers à devenir le service public ultime. Pour leur permettre de continuer à assurer pleinement leur rôle de protection des populations dans un c ontexte, notamment financier, durablement contraint, la Fédération a plaidé pour un renforcement du modèle français de secours

avec une meilleure coordination des acteurs et une réelle prise en compte par l'État des sapeurs-pompiers et des services d'incendie et de secours dans la définition et la conduite des politiques nationales de sécurité. Répondant favorablement, le ministre de l'Intérieur et les élus (CNSIS et ADF) ont tracé les contours d'une politique ambitieuse et d'une gouvernance nationale de la sécurité civile autour d'un nouveau pacte de confiance entre l'État et les collectivités territoriales.

— L'actualisation du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale

En juillet 2012, le Président de la République François Hollande a lancé l'actualisation du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale paru en 2008. La Fédération agit pour poursuivre l'élan donné en 2011 visant à dot er la Nation d'un dispositif global et cohérent de sécurité civile et de gestion des crises bénéficiant de l'ingénierie des sapeurs-pompiers en son sein, qui s'était traduit par la reconnaissance de la place de la sécurité civile dans la sécurité nationale, la création de la DGSCGC et de sa direction des sapeurs-pompiers, ainsi que par la nomination de sapeurs-pompiers dans les grands corps (préfet, sous-préfet) et à des fonctions de direction au sein des administrations centrales de l'État. C'est ainsi que, dès juin 2012, anticipant l 'ouverture des travaux, la Fédération a remis ses propositions, élaborées avec l'ANDSIS, au nouveau ministre de l'Intérieur, qui les a « prises en compte », et rencontré des parlementaires et des hauts fonctionnaires membres de la commission du *Livre blanc*.

À télécharger sur pompiers.fr : les propositions de la FNSPF sur le *Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale*.



Défendre nos missions et notre place

Le secours à personnes

Les chiffres

- 3 millions d'interventions de secours à personnes et aide à la personne en 2011.

Une augmentation constante : + 5 % par rapport à 2010.

- 3.2 millions de victimes prises en charge.

Source : DGSCGC, 2012.

En février 2012, 74 départements avaient signé une convention (ou étaient en cours de signature) bipartite avec le Samu.

Source : Comité national de suivi de l'application du Référentiel.

La mise en œuvre du Référentiel Sdis-Samu s'est poursuivie en 2012. Il reste cependant des points de blocage dans quelques départements, contre lesquels la Fédération a agi avec force. C'est ainsi que, pendant l'été 2012, elle apportait directement sur le terrain son soutien au Sdis des Alpes-Maritimes face à une violente remise en cause du Référentiel par le Samu. Précédemment, le 29 février, lors de l'unique réunion de l'année du Comité national chargé du suivi du Référentiel (DGSCGC/DGOS/sapeurs-pompiers/urgentistes), la FNSPF a obtenu la saisine des préfets des départements rencontrant encore des blocages liés à la prise en charge des carences ambulancières. Toutefois, cette mesure n'a toujours pas été mise en œuvre, pas plus que la décision prise par le Comité de suivi de créer trois groupes de travail consacrés aux protocoles infirmiers, à la mise en œuvre d'indicateurs communs de qualité et à l'élaboration d'une convention nationale type sur la participation des personnels d'établissement de santé à l'activité des SIS en tant que SPV. Suspendus pendant la période électorale, les travaux du Comité de suivi n'avaient pas encore repris à la fin de l'année, malgré les relances fédérales.

Par ailleurs, la Fédération a veillé de près aux politiques menées par les Agences régionales de santé (ARS), qui impactent les Sdis et peuvent remettre en cause les dispositions du Référentiel, faute de concertation entre les ARS et les Sdis. Elle a demandé à ce propos l'établissement de relations partenariales entre les ARS et les Sdis, conformément à l'engagement de François Hollande pendant la campagne présidentielle. Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, a fait part à la FNSPF de sa volonté de mettre fin à la concurrence entre les services, en concertation avec le ministère de la Santé. La FNSPF a aussitôt saisi les ministres de l'Intérieur et de la Santé à l'automne, afin que l'application de l'engagement présidentiel de garantir des soins d'urgence en moins de 30 minutes à tout citoyen soit réalisée en concertation avec les sapeurs-pompiers. Le ministre de l'Intérieur a également souhaité, au Congrès national, une réflexion au sein de la CNSIS sur l'assistance à la population et sur les missions des Sdis, afin de remédier à la multiplication des sollicitations et de proposer l'adaptation du financement des Sdis en cas d'exercice de missions sanitaires et sociales.



**16 mai 2012, colloque
« Les évolutions du
secours à personnes :
enjeux et responsabilités »**

La Fédération, la SEMSP¹ et l'ANDSIS² ont réuni plus de 350 juristes, directeurs de Sdis, professionnels de santé et experts judiciaires pour faire le point sur l'évolution du périmètre des missions du secours à personnes, la frontière entre les secours et l'assistance médicosociale et la sécurisation de la réponse graduée. Un colloque ainsi conclu par le colonel Faure : « Les sapeurs-pompiers ont légitimité à être des acteurs essentiels, respectables et respectés, en matière de secours extra-hospitaliers. L'action de nos infirmiers exerçant sous protocoles tout comme celle des médecins du SSM qui pratiquent l'urgence n'est pas de l'exercice illégal de la médecine ! Ensemble, faisons évoluer l'organisation française du secours ! »

Interventions à retrouver sur www.pompiers.fr

¹ Société européenne de médecine de sapeurs-pompiers.

² Association nationale des directeurs des services d'incendie et de secours.



Laurent Lacombe

— Le secours en montagne et milieux périlleux

La Fédération a suivi et suit encore avec vigilance l'application de la circulaire ministérielle du 6 juin 2011 qui clarifie et optimise l'organisation du secours en montagne. Elle participe au groupe national chargé du suivi de ce texte et y relaie les difficultés rencontrées sur le terrain. Installé le 19 mars 2012, le groupe national a été saisi par onze départements pour des difficultés relevant globalement d'incompréhensions ou d'interprétations contraires. Si certaines ont pu être levées, d'autres persistent, où elles remettent en cause l'alternance des permanences entre les 3 unités spécialisées, tentent de réduire le champ d'intervention des sapeurs-pompiers ou remettent en cause la place du Grimp dans le dispositif de secours en montagne. La Fédération s'est élevée avec vigueur contre ces tentatives et pèse de tout son poids pour faire respecter l'esprit et la lettre de la circulaire ministérielle. Elle a obtenu, en mai, l'engagement de la DGSCGC de diffuser une note aux préfets des départements concernés par ces blocages. La FNSPF est toujours en attente de cette note, qu'elle réclame avec persistance. Le 30 août dernier, devant les blocages, voire la régression de la place des sapeurs-pompiers lors de la révision des dispositifs Or secours en montagne (Drôme, Isère, Alpes-Maritimes, Haute-Garonne...), le Conseil d'administration fédéral a en outre adopté une motion, saisissant le ministre de l'Intérieur, pour que ce dernier provoque rapidement une réunion des parties prenantes. À la satisfaction de la FNSPF, le 29 septembre au Congrès national et le 13 novembre, devant l'ensemble des préfets, Manuel Valls a exprimé son attachement au respect scrupuleux de la circulaire du 6 mai 2011 et demandé aux préfets de veiller à sa stricte application ainsi que de procéder sur cette base à la refonte des plans de secours en montagne départementaux.

Par ailleurs, dans la continuité de la circulaire, un groupe de travail « Formation secours en montagne » (DGSCGC, FNSPF, Gendarmerie, CRS) a été créé en juin 2011, afin

d'harmoniser les formations, qualifications et certifications de l'ensemble des acteurs. La Fédération agit pour que le nouveau référentiel garantisse, par un tronc commun et des modules complémentaires, la prise en compte des compétences déjà acquises, dans un esprit de souplesse, d'adaptation aux territoires et de juste suffisance. Prévue à l'été 2012, la parution du glossaire et du référentiel communs a été reportée dans l'attente de la levée de deux points de blocage concernant la classification des secteurs en montagne ou haute montagne, excluant de ce fait les sapeurs-pompiers de cette dernière, et l'accès à la fonction de COS opération complexe, qui est pour l'instant bloqué pour la plupart des sapeurs-pompiers.

À LIRE

Sapeurs-Pompiers de France :
dossier « Haute montagne »,
n° 1043, mars 2012 .



La Cour des comptes se penche sur le secours en montagne !

Le 22 mars, la Fédération a été auditionnée par la Cour des comptes, qui a enquêté sur le secours en montagne et le secours sur les plages. Le rapport de la Cour, publié en novembre, comprend de nombreux éléments confortant la place des sapeurs-pompiers. Il recommande aussi la prise en compte d'une logique de massif dans la définition des plans de secours, ainsi qu'une rationalisation à travers une plus forte mutualisation dans la gestion des moyens et une adaptation des dispositifs de formation.



La complémentarité des compétences



— Ambition volontariat, mise en œuvre de la loi SPV

Tout au long de l'année, la Fédération a œuvré à la déclinaison des mesures préconisées par la Commission Ambition volontariat ainsi qu'à la finalisation rapide de la déclinaison de la loi du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et son cadre juridique. Tous ses interlocuteurs – ministre de l'Intérieur, directeur de la DGSCGC comme présidents de l'ADF et de la CNSIS – lui ont exprimé, à plusieurs reprises, leur égal engagement en faveur du volontariat, dont le développement a été défini par tous comme une priorité politique.

La Fédération a ainsi obtenu cette année :

- **la parution de la Charte nationale du sapeur-pompier volontaire** (décret du 5 octobre 2012). La Fédération a joué une part active dans sa réflexion et obtenu que les sapeurs-pompiers volontaires soient aussi consultés via leurs présidents d'unions départementales et les représentants du CCDSPV. La Charte exprime les valeurs, les droits et les devoirs de tout sapeur-pompier volontaire, le rôle du réseau associatif et sera signée par tout nouvel engagé ;
- la création du **Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires**. Son installation est attendue avant la fin de l'année 2012 ;
- la parution du **décret du 16 avril 2012 relatif aux indemnités horaires** ;
- la mise en place du **dispositif de valorisation des élèves engagés comme SPV ou JSP** (art. 18 de la loi). La Fédération a demandé qu'il soit complété par un chantier suffisamment ambitieux et pérenne.

La FNSPF pèse également de tout son poids pour :

- la diffusion rapide de la circulaire relative à la prise en compte du *Pretium doloris* pour tout SP, quel que soit son

statut, accidenté ou malade suite à son engagement, dont le droit à l'indemnisation a été reconnu par le Conseil d'État en 2011 ;

- la parution des deux décrets approuvés par la CNSIS le 30 novembre 2010 sur la protection sociale des SPV, attendue à la fin du premier trimestre 2013. Elle sera suivie par la préparation d'une circulaire globale actualisant la circulaire de 1992 sur la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires.

Révision du décret du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires

La FNSPF a participé à la révision de ce décret, qui répond à trois objectifs :

- adapter le cadre d'activité des SPV à la loi du 20 juillet 2011,
- le mettre en cohérence avec la réforme de la filière des SPP (grades, fonctions opérationnelles, avancement, formation après nomination),
- introduire des mesures spécifiques incitatives à l'engagement au sein du SSSM.

Approuvé par la CNSIS et la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN), la parution de ce texte est attendue au second trimestre 2013.

— La réforme de la filière des SPP et déclinaison pour les volontaires

Entrée en vigueur le 20 avril 2012, la nouvelle filière des sapeurs-pompiers professionnels est composée de vingt-deux textes qui permettent de moderniser et de fluidifier la carrière des sapeurs-pompiers professionnels.

Elle est le fruit de plus d'un an de travail par la Dynamique des acteurs de la sécurité civile (DASC), composée de la FNSPF, du SNSPP, de FO, d'Avenir Secours et de l'UNSA. La grille indiciaire et les échelons ont été revus, afin de ne pas pénaliser les sapeurs-pompiers professionnels déjà en activité et d'éviter les « inversions de carrière ». En outre, le SPP suivra la formation correspondant à son nouveau grade une fois celui-ci acquis. La fluidité de la carrière a également été une préoccupation majeure : des concours internes et des examens professionnels lui permettent désormais d'être un véritable acteur de sa carrière. La condition d'âge maximum pour devenir sapeur a été supprimée et les sapeurs-pompiers volontaires peuvent désormais devenir professionnels sans concours sous certaines conditions. En outre, certains grades ont été modifiés ou créés. Les départements disposent de sept ans pour mettre en œuvre la réforme. Ce délai permettra aux Sdis d'appliquer les évolutions de grade et

d'indice en fonction des contraintes spécifiques de chaque département. Les travaux se poursuivent afin, notamment, d'apporter des corrections et compléments éventuels à cette réforme majeure, dans le cadre de la clause de revoyure demandée par le président de la CNSIS. Ces compléments devraient être examinés par la CNSIS le 12 décembre 2012.

❖ Pour tout savoir sur la nouvelle filière SPP : pompiers.fr.



Les autres chantiers, lancés dans le cadre de la réforme de la filière, à suivre en 2013

- La révision de l'organisation et du contenu de la formation pour l'ensemble des cadres d'emplois de la filière, notamment des officiers, ayant pour objectif la valorisation des formations à l'Ensosp.
- L'achèvement des réflexions sur la catégorie A et les emplois supérieurs de direction.
- La revalorisation des cadres d'emplois des personnels du SSSM.
- La situation des personnels servant les salles opérationnelles (dont CTA / Codis) pour une reconnaissance des emplois dans le cadre du parcours qualifiant.
- Le dossier « Santé et sécurité en service » en tenant compte des spécificités du métier et de l'activité de sapeur-pompier...

— Le SSSM

Pour consolider les effectifs du SSSM et renforcer l'attractivité de ce service, la Fédération a agi selon deux axes :

- 1 Moderniser le cadre d'emplois des SPP du SSSM, en déclinaison du protocole d'accord du 23 septembre 2011. Les travaux, lancés en janvier 2012 entre la DGSCGC et la DASC, sont de longue haleine. La Fédération y demande que cette revalorisation s'effectue en parité avec la fonction publique hospitalière. Le 7 septembre, Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, assurait de sa volonté de poursuivre ces travaux.
- 2 Revaloriser l'engagement des SPV au sein du SSSM et en faciliter l'exercice. La FNSPF a proposé notamment :
 - l'allongement de l'activité des médecins SPV jusqu'à 68 ans ;
 - l'ouverture aux étudiants en médecine du volontariat de SP, avec la création de 2 nouveaux grades, médecin aspirant ou médecin lieutenant ;
 - la participation des SPV du SSSM aux activités du service dès leur engagement, sans attendre leur formation initiale, conformément à leurs qualifications déjà acquises ainsi que, pour les infirmiers, à la mise en œuvre de protocoles de soins le cas échéant.

Ces propositions fédérales ont été reprises dans le projet de décret modificatif du 10 décembre 1999 relatif aux SPV (cf. page 17). La Fédération fait aussi valoir des mesures complémentaires visant à faciliter l'accès à la profession. Un chantier qui continue en 2013.

— La directive européenne sur le temps de travail



Sdis 77

L'Union européenne a engagé la révision de sa directive sur le temps de travail depuis 2008. Le risque est que le nouveau texte assimile le volontariat à du temps de travail. Imposant par là même un repos compensateur de 11 h minimum par période de 24 h et un temps de travail maximum de 48 h / semaine, cette directive remettrait totalement en cause le modèle français de sécurité civile en signant la fin du volontariat.

De même, pour les SPP, la fin du principe d'équivalence et la comptabilisation heure pour heure du temps de présence en caserne remettrait en cause la souplesse du dispositif permettant aux Sdis de choisir entre des régimes de garde de 8, 10, 12 ou 24 h, purs ou mixtes. Ceci contraindrait les Sdis à une augmentation des effectifs de SPP ou, plus probablement, compte tenu des incidences financières, à réduire la couverture opérationnelle.

En 2012, s'est donc poursuivi le lobbying de la FNSPF et de ses partenaires nationaux et européens auprès des instances européennes comme des décideurs nationaux. Le 21 mars, la FNSPF et la Fédération allemande (DFV) ont adopté une motion commune, appelant à la préservation de la qualité du service public et de l'activité de SPV par la reconnaissance du statut particulier de volontaire. La Fédération est soutenue par le Président de la République, François Hollande, son gouvernement dont, en première ligne, le ministre de l'Intérieur, et les élus des Sdis qui se sont engagés à veiller à l'exclusion des SPV du champ de la directive.

La Fédération a multiplié ses efforts pour promouvoir la culture de sécurité civile, l'expertise et les valeurs des sapeurs-pompiers à tous les échelons de la société, du grand public aux décideurs politiques nationaux et européens.

Promotion des valeurs et de la culture de sécurité civile

— JSP



La Fédération et son réseau associatif s'emploient à diffuser la culture de sécurité civile auprès des jeunes. Et, en premier lieu, tout naturellement, auprès des 27 500 JSP, dont les 1 590 sections du réseau sont affiliées à la Fédération, via les UD, et sont animées par 7 200 animateurs, sapeurs-pompiers bénévoles. Comme tous les deux ans, 2012 aura été une année de rassemblement technique national. Ce grand concours de manœuvres (*photo*), qui s'est tenu les 7 et 8 juillet à Niort, dans les Deux-Sèvres, a réuni quelque 1 500 jeunes au sein de 130 équipes pour une vraie fête conjuguant amitié, engagement et dépassement de soi et célébrant l'esprit de ces jeunes pompiers en herbe. Par ailleurs, la Fédération a sollicité la reconnaissance du Brevet national des JSP, dans le cadre de la déclinaison de la loi « SPV » du 20 juillet 2011, et travaille sur une réforme de la formation des animateurs.

— Service civique

La FNSPF dispose depuis juin 2010 d'un agrément national pour l'accueil au sein des unions régionales et départementales de jeunes de moins de 25 ans en service civique. Depuis, 33 jeunes ont ainsi rejoint le réseau fédéral pour réaliser des missions d'intérêt général de 6 à 12 mois. Ils permettent de développer des actions que les unions ou les amicales ne peuvent réaliser sans leur présence et leur investissement : actions de terrain auprès de la population, organisation d'événements et d'actions nous permettant de mieux se faire connaître auprès de leurs adhérents... Par exemple, les engagés peuvent développer des missions de promotion de la culture de sécurité civile (en particulier le secourisme et le volontariat). Certains ont ainsi découvert le monde sapeur-pompier et ont décidé de s'engager.

Enfin, la Fédération est titulaire du marché public de formation en PSC1 de tous les engagés en service civique, quels que soient leurs organismes d'accueil (autres associations, établissements publics, collectivités...). Les unions peuvent ainsi contribuer à la diffusion de la culture de sécurité civile à grande échelle, puisque 15 000 jeunes de moins de 25 ans ont effectué un service civique en 2012 et que 30 000 sont attendus pour 2013 !

Amandine, Laura et Mélina : 3 services civiques dans la Loire-Atlantique.

Les trois jeunes filles se sont succédé à l'union départementale pour développer des projets de sensibilisation à la lutte contre l'incendie domestique. Mélina, engagée de service civique depuis le mois d'août : « *Ne connaissant pas à mon arrivée le milieu des sapeurs-pompiers, cette expérience me permet de m'ouvrir sur le monde qui m'entoure et la citoyenneté* ».

— Secourisme

Organisme de formation, la FNSPF dispose de compétences pour les formations aux premiers secours (SST, DPS, PSC1, BNSA, etc.) dont bénéficie le réseau fédéral, qui peut ainsi enseigner au grand public. Cette année, après avoir mené à bien la réforme du PSC1 qui est entrée en application le 1^{er} juillet, la Fédération a établi le nouveau référentiel national que doivent désormais suivre les moniteurs et instructeurs.

Le secourisme en chiffres au sein du réseau fédéral en 2012

- 91 unions départementales agréées en 2012, via la Fédération, qui ont formé 75 000 personnes au PSC1 avec leurs 7 000 moniteurs et instructeurs sapeurs-pompiers ;
- 16 000 personnes formées au SST par les 900 formateurs sapeurs-pompiers SST, eux-mêmes formés par 50 formateurs de formateurs.

— Académie du commandement (HEC)

La Fédération et HEC ont reconduit en 2012 leur partenariat. Du 9 au 17 janvier, des étudiants de HEC ont ainsi participé à des sessions de travail et d'immersion au sein de six Sdis. Cette Académie du commandement leur a permis de mieux connaître le monde pompier et de travailler sur le rôle de l'entreprise dans le volontariat, ainsi que sur le développement de l'ouverture des sapeurs-pompiers à de nouveaux publics.

Œuvrer à la reconnaissance des sapeurs-pompiers



Sylvain Roussillon SdS17

— Tous aux Champs-Élysées !

À deux reprises, les sapeurs-pompiers de France ont défilé sur les Champs-Élysées : le 23 juin à l'occasion de leur Journée nationale, créée, il y a plus de 10 ans, à la demande de la FNSPF, et le 14 juillet (*photo*), au sein du traditionnel défilé national des forces de défense et de sécurité de la Nation.

— La création de la médaille de la Sécurité intérieure

Créée par décret le 28 mars 2012, la médaille de la Sécurité intérieure vise à récompenser, sans condition d'ancienneté, les services particulièrement honorables (engagement exceptionnel, intervention dans un contexte particulier, action humanitaire, accomplissement d'une action ponctuelle ou continue dépassant le cadre normal du service) rendus par toute personne, au cours de sa carrière ou dans le cadre d'un engagement citoyen ou bénévole, pour des missions ou actions signalées relevant de la sécurité intérieure.

Principaux acteurs de la sécurité civile, les sapeurs-pompiers, professionnels, volontaires et militaires, peuvent se voir attribuer cette distinction. Dotée de trois échelons (bronze, argent et or), cette dernière est décernée, lors de deux promotions annuelles, le 1^{er} janvier et le 14 juillet, par un comité composé de hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, dont le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC). Remise pour la première fois en avril par le ministre de l'Intérieur, cette médaille a distingué six sapeurs-pompiers, dont trois présidents d'union départementale.

Tout en donnant son accord de principe à la création de cette récompense, la Fédération a regretté l'absence de création d'une agrafe propre aux sapeurs-pompiers et leur dilution dans la sécurité civile, contrairement à l'objectif de reconnaissance fixé à la suite du rapport de la commission Ambition volontariat.

Les médailles fédérales

En reconnaissance des sapeurs-pompiers qui se sont distingués dans l'accomplissement de leurs fonctions, ont fait preuve de dévouement en faveur du réseau associatif fédéral, la Fédération décerne, elle aussi, ses médailles.

C'est ainsi qu'en 2012, elle a décerné :

- 48 médailles OR pour services exceptionnels
- 74 médailles VERMEIL, après 25 ans d'adhésion ou services exceptionnels
- 293 médailles ARGENT, après 20 ans d'adhésion ou services exceptionnels.



Les Ordres nationaux

En 2012, 6 sapeurs-pompiers ont été décorés de la Légion d'honneur (hors à titre posthume), 21 de l'Ordre national du Mérite. La Fédération milite pour que les sapeurs-pompiers soient mieux représentés dans l'attribution de ces marques de reconnaissance de la Nation.

Se faire entendre à l'international et faire valoir l'expertise

Les élus fédéraux ont souvent eu l'occasion de représenter la FNSPF et, plus largement, le monde pompier.

— Les rencontres internationales



Pour pouvoir faire face aux enjeux qui dépassent de plus en plus les frontières nationales, la Fédération développe ses relations internationales et promeut le savoir-faire français ainsi que le modèle particulier des secours. Elle a donc

continué à œuvrer sur la scène internationale et européenne, via notamment son groupe Relations internationales créé il y a maintenant cinq ans. Outre l'accueil des délégations étrangères lors du congrès, cela s'est concrétisé par des rencontres avec la Fédération allemande des SP en mars et décembre, ainsi que par la réunion de la commission Europe du CTIF en avril à la Maison des sapeurs-pompiers.



— CTIF

La Fédération est membre actif du CTIF (Association internationale des services d'incendie et de secours qui œuvre pour la coopération

des services d'incendie et de secours à travers le monde). Elle est représentée dans différentes commissions pour faire entendre la voix des sapeurs-pompiers de France. C'est ainsi que, par exemple, une représentante française a participé à Saint-Petersbourg (Russie), aux travaux du nouveau groupe de travail « Femmes dans les services d'incendie et de secours ». Sur la base des contributions et expériences de féminisation de différents pays européens, le groupe travaille sur des recommandations et bonnes pratiques. En outre, le représentant de la FNSPF au sein de la commission des feux de forêt du CTIF en a été élu président en 2012. Cela lui permettra d'y porter le savoir-faire français en matière de lutte et de prévention incendie et d'améliorer les échanges transfrontaliers. Enfin, Michel Bour, membre du groupe fédéral Relations internationales, est secrétaire général du CTIF depuis septembre 2011.

En savoir plus : www.ctif.org



— HCFDC

Les relations entre la Fédération et le Haut Comité français pour la défense civile (HCFDC) ont été riches cette année. Témoin de cette richesse, l'entrée de la FNSPF au conseil

d'administration du HCFDC a posé un acte fort pour y faire valoir l'expertise des sapeurs-pompiers. Parallèlement, le colonel Faure a représenté la FNSPF à de nombreux événements organisés par le HCFDC. En outre, la Fédération participe à l'enseignement délivré dans le cadre de la session nationale « Résilience et sécurité sociétales » du HCFDC. Enfin, grâce à ce partenariat, les Sdis peuvent y adhérer à des tarifs préférentiels.

En savoir plus : www.hcfdc.org



— École internationale des sciences du traitement de l'information (EISTI)

En déclinaison de la convention conclue en 2011 entre la Fédération et l'EISTI (École internationale des

sciences du traitement de l'information), une dizaine de sapeurs-pompiers ont suivi la formation et sont sortis diplômés du master spécialisé « Gestion des risques sur les territoires ». Ce diplôme leur donne également le titre professionnel reconnu par l'État de « Manager de risques », un atout pour la gestion de leur carrière et la reconnaissance de leurs compétences !

Composée de 8 modules (méthode d'analyse, droit et économie, crise et communication, spécificité des risques en milieu urbain, risques naturels, risques industriels, risques et santé publique, risques et sécurité publique), cette formation prévoit 400 heures réparties d'octobre à avril les vendredis et samedis, puis la rédaction d'un mémoire pratique (pouvant servir le Sdis de rattachement en s'appuyant sur la résolution d'un cas concret).

La convention passée avec la FNSPF a permis aux sapeurs-pompiers SPV comme SPP de bénéficier de la reconnaissance de leurs acquis dans certains domaines, les dispensant ainsi de certains cours. La formation, finançable via un CIF (congé individuel de formation), par le Sdis ou l'employeur, était également ouverte en apprentissage, selon certains critères, permettant ainsi un financement facilité.

Enfin, le diplôme d'université (DU) « Conseiller en management de risque », ouvert gratuitement aux sapeurs-pompiers, réparti sur 8 mois à raison de 3 jours thématiques chaque mois, ouvre sur le master et peut être une bonne façon de capitaliser des modules en vue de l'intégration en master ! Reconduit pour les années à venir, ce partenariat permettra de plus aux sapeurs-pompiers diplômés de faire valoir leur titre professionnel à l'échelle européenne !

En savoir plus : <http://risque-territoire.masteres.eisti.fr/accueil>

Les partenariats entre la FNSPF et les entreprises représentent un moyen important de développer les services aux adhérents et la capacité d'action de tout le réseau fédéral, par les ressources, les contacts, les opportunités qu'ils procurent. La refonte du dispositif global de partenariat opérée en 2011 procède elle aussi de la mise en œuvre de la stratégie de marque « Sapeurs-Pompiers de France ». Différents niveaux de partenariats, au premier rang desquels le titre de « Partenaire officiel des sapeurs-pompiers de France », sont désormais accessibles aux entreprises. À l'été 2012, cette politique a connu ses deux premiers succès.



Renault, premier « partenaire officiel » des sapeurs-pompiers de France

Lors de la célébration des 130 ans de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France le 21 juin 2012, une convention de partenariat a été signée entre le

constructeur et la FNSPF.

Cette collaboration officialise une relation de longue date initiée entre ces deux acteurs majeurs de la mobilité durable. Au-delà des nombreuses collaborations techniques, de recherche et développement, Renault fait régulièrement don de véhicules pour des formations de sapeurs-pompiers à la désincarcération. Récemment, Renault a mis à leur disposition 10 véhicules électriques pour expérimenter et standardiser les interventions post-accident. Comme le souligne Stephen Norman, directeur Marketing et Communication Monde de Renault : « *Le partenariat avec la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France est un témoignage supplémentaire de l'engagement citoyen de Renault. La mobilité durable pour tous se conjugue aussi avec la sécurité. Renault partage avec les femmes et les hommes sapeurs-pompiers une même ambition : former, sensibiliser, prévenir et protéger. Le lancement du véhicule électrique est la preuve que l'automobile reste plus que jamais un progrès pour l'homme* ».

En tant qu'acteur majeur de l'industrie automobile, Renault s'est engagé avec force et conviction dans le domaine de la mobilité durable. Leader en matière de sécurité depuis de nombreuses années, la société n'a cessé d'innover dans ce



domaine. Avec la commercialisation de sa famille de véhicules électriques en 2012, Renault souhaite aussi s'imposer comme leader mondial de la mobilité durable « zéro émission ». Sécurité et « zéro émission » sont donc les piliers de la mobilité durable que Renault défend, notamment aux côtés de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France. Les chiffres clés du groupe Renault, leader mondial de l'automobile :

- **Chiffre d'affaires** : 42 628 millions d'euros.
 - **Volume de ventes** : 2 722 062 véhicules vendus sous ses 3 marques.
 - **Effectifs** : 128 000 salariés au 31 décembre 2011.
- Découvrez plus sur Renault et ses engagements sur : www.renault.com



Nouveau partenaire

L'Union Harmonie Mutuelles entretient des relations de longue date avec le réseau fédéral, via la MNSPF qui a intégré le groupe Harmonie en 2004. Guidées par les mêmes valeurs d'humanisme et de solidarité, la FNSPF et l'Union Harmonie Mutuelles ont décidé d'unir leurs forces dans un programme d'actions élaboré en commun au bénéfice des adhérents de notre Fédération et de nos entités fédérées (MNSPF et ODP), des adhérents d'Harmonie Mutuelles, ainsi que de la population. C'est pourquoi la FNSPF et l'Union Harmonie Mutuelles ont signé un partenariat institutionnel le 27 septembre, à l'occasion du carrefour social au 119^e Congrès national.

En fil conducteur : la prévention des risques Santé — qu'ils relèvent de maladie ou d'accident — notamment au bénéfice du réseau fédéral et de ses membres, des adhérents des mutuelles de l'Union Harmonie Mutuelles, mais aussi du grand public. Un programme d'actions communes sera progressivement développé au cours de l'année. D'ores et déjà, ce rapprochement a permis au portail www.pompiers.fr de faire peau neuve en septembre, grâce au financement apporté pour sa refonte par l'Union Harmonie Mutuelles, afin de favoriser la diffusion des messages de prévention vers le grand public et les sapeurs-pompiers. Les mutuelles de l'Union Harmonie Mutuelles protègent aujourd'hui la santé de 4,8 millions de personnes.



Matmut

Nouveau partenaire

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF), l'Œuvre des pupilles

orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP) et la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France (MNSPF) ont signé cet été un accord de partenariat avec le Groupe Matmut et sa filiale AMF Assurances, dédiée à tous ceux qui exercent une mission de service public. Cette nouvelle collaboration reflète le partage de valeurs identiques de solidarité et de proximité.

Acteur majeur de l'économie sociale, la Matmut, comme sa filiale AMF Assurances, établit avec chacun de ses assurés une relation fondée sur la confiance. Nos nouveaux partenaires s'engagent à tout mettre en œuvre pour offrir à l'assuré un accompagnement efficace et humain.

Quel que soit leur statut, sapeur-pompier volontaire ou professionnel, une offre de bienvenue est réservée aux adhérents de notre Fédération non souscripteurs du Groupe Matmut, sous forme d'une remise de 25 euros sur leur cotisation pour toute souscription d'un premier contrat d'assurance Auto, Moto ou Habitation Résidence principale. En plus de cette offre de bienvenue, AMF Assurances effectue un don de 30 euros pour chaque souscription à l'Œuvre des pupilles orphelins de sapeurs-pompiers afin de soutenir ses actions.

Par ailleurs, une réduction spécifique et une relation privilégiée avec Carré Mutuel sont également accordées aux adhérents de la Mutuelle en cas de souscription d'un contrat complémentaire : Accidents corporels, Résidence secondaire, Propriétaire non occupant, Télésurveillance.



MADE TO FEEL GOOD.

Mission sécurité

La Fédération et la marque Goodyear ont aussi noué un partenariat en 2012 pour promouvoir auprès du grand public les valeurs de prévention et de sécurité. Le pneumatique joue en effet un rôle important en matière de sécurité routière. Cet accord prévoit :

- la réalisation et la promotion du site Internet www.mission-securite.fr. Ce site propose notamment aux internautes un jeu interactif dans lequel ils seront amenés à faire face à différentes situations de risque et recevront des conseils avisés des soldats du feu ;

- le bénéfice du tarif « testeurs » aux URSP et UDSP pour l'équipement en pneumatiques de leurs véhicules associatifs, dans la limite de 1 000 pneumatiques par an ;
- l'ouverture de la base de testeurs professionnels de pneumatiques à des sapeurs-pompiers, dans la limite de 4 000 pneumatiques par an. Les testeurs bénéficient d'une réduction tarifaire importante. En échange ils doivent retourner une évaluation des pneumatiques testés à 3, 6 et 12 mois.

UTC Fire & Security Company (ex-Chubb)

Reconduites en 2012, les deux opérations « Un pompier, un détecteur de fumée » et « Monoxyde de Carbone : Le détecteur, c'est se protéger », menées par la FNSPF avec la société UTC Fire & Security Company (anciennement appelée Chubb), comprennent le reversement de 1 € à l'ODP pour chaque détecteur vendu respectivement par les unions participantes et par le fournisseur UTC Fire & Security Company. Depuis le lancement de ces opérations, 60 023 détecteurs de fumées et 955 détecteurs de monoxyde de carbone ont été diffusés auprès des sapeurs-pompiers de France et de leurs familles.

CNP - Volontariat

CNP Assurances agit depuis longtemps en faveur du volontariat sapeur-pompier, à travers un soutien financier précieux pour la mise en œuvre de nos actions dans ce domaine. Son soutien permet la réalisation de supports d'information, diffusés par le réseau fédéral et les Sdis, portant notamment sur l'engagement, la PFR, la disponibilité ou encore l'actualité réglementaire. Le partenariat permet également la couverture vidéo des opérations de promotion du volontariat, pour diffusion sur le site www.pompiers.fr et mise à disposition des unions.

Les rendez-vous 2013

23 mars
Cross national



15-17 mai
Journées Secours Santé



15 juin
(Sous réserve)
Journée nationale



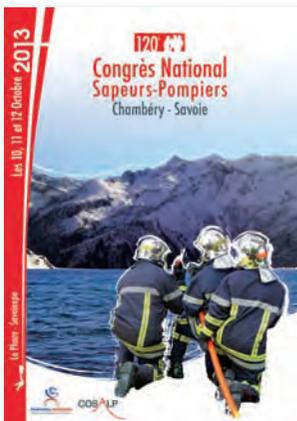
14-21 juin
Olympiades CTIF



6 juillet
Finat (Guadeloupe)



14 juillet
Défilé national sur les
Champs-Élysées



10 au 12 octobre
120^e Congrès national



4 décembre
Sainte-Barbe



Décembre
27^e Téléthon

SGF

Lionel Maitre

Laurent Lacombe

SGF

Aurélien Gougeon